

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DDCT 129 Subvention au titre des Fonds du Maire (14 000 euros) à l'association Comité des Fêtes et d'animation du 3^{ème} arrondissement.

M^{me} Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 octobre 2014, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Comité des Fêtes et d'animation du 3^{ème} arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 3^{ème} arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Pauline VERON, au nom de la 7^{ème} Commission,

Delibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 14 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'association Comité des Fêtes et d'animation du 3^{ème} arrondissement (39322 / 2013_08296), 2, rue Eugène Spuller, 75003 Paris.

Art 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (3^{ème} arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2014.